

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20230328-2023-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023 Publication : 31/03/2023

> COMMUNE DE FIRMINY Délibération n°2023-115 Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement territorial

Service en charge : Architecture, Patrimoine classé, Etude de projets, Transition écologique et Développement durable

Objet : Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au titre de l'année 2023 à l'Association des Habitants de l'Unité d'Habitation Le Corbusier de Firminy pour les Journées Européennes du Patrimoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L2121-29,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Considérant que l'Association Patrimoniale dénommée Association des Habitants de l'Unité d'Habitation Le Corbusier de Firminy, a déposé, conformément à la procédure mise en place à la Ville de Firminy le 1^{er} décembre 2022, une demande de subvention exceptionnelle pour mettre en place un projet collaboratif d'action culturelle à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine des 16 et 17 septembre 2023,

Considérant que depuis 2012, ladite Association poursuit son ambition de se faire rencontrer des artistes et des habitants autour de la réalisation d'une œuvre collective, éphémère ou durable,

Considérant qu'à ce jour, ladite Association va soit poursuivre sa collaboration avec l'artiste et l'architecte qui ont réalisé une série d'interview pour travailler sur un projet « socio-artisto-architectural » pérenne, avec un fort accent « re-création de liens sociaux au sein de l'Unité d'Habitation », soit s'orienter sur un nouvel appel à projet lancé au niveau national, qui permettra à l'association de sélectionner un projet artistique pour mener un projet qui impliquera, comme c'est la tradition, obligatoirement les habitants de l'Unité d'Habitation, voire de Firminy,

Considérant que ce projet vise notamment à favoriser le rayonnement de la Ville, au public Appelou et aux visiteurs extérieurs pendant le week-end des Journées Européennes du Patrimoine et renforcer la cohésion sociale au sein de l'Unité d'Habitation,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de :
 - o 1.000,00 € au bénéfice de l'Association dénommée Association des Habitants de l'Unité d'Habitation Le Corbusier de Firminy,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Ville.



COMMUNE DE FIRMINY Délibération n°2023-115 Référence Nomenclature n°7.5

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions et pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres prenant part au vote,

26 Voix Pour, 6 Abstentions (liste Ensemble Pour Firminy), L. Colombet ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de :
 - o 1.000,00 € au bénéfice de l'Association dénommée Association des Habitants de l'Unité d'Habitation Le Corbusier de Firminy,

42702 Ullen

LUYA

- DIT que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 28 Mars 2023

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.



COMMUNE DE FIRMINY Délibération n°2023-115 Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au titre de l'année 2023 à l'Association des Habitants de l'Unité d'Habitation Le Corbusier de Firminy pour les Journées Européennes du Patrimoine

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 21 Mars 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 28 Mars 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS:

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 20 h 14), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 45), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 08), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 28), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS: M. CELLE Denis à M. MADO Patrick (jusqu'à 20 h 14), M. ROBERT Loïc à M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 18 h 45), M. CHANUT Robert à M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel à M. VALLER Daniel, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia.

ABSENT: M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 08), M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 28).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VALLER Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF: M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,

Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 30
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres absents : 0
Nombre de votants : 32